



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 29 avril 2014**

Membres présents (13) : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, M. SERT Jean-Luc, M. LANFRAY François-Xavier, M. BERLAND Jean-Christophe, Mme CUNEO Sylvana, Mme DUMAS Audrey, Mme GOLLIET Yvette, Mme MOTEL Laurence, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, M. POIZAT Xavier, Mme RICHARD Gratienne.

Ont donné procuration (2) : M. BOCHET-CADET André à M. HERBIN Patrick et Mme MICHAUD Dominique à Mme CUNEO Sylvana.

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 avril 2014.

2) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. François-Xavier LANFRAY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3) Approbation du compte administratif 2013 du budget principal :

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 5 abstentions, approuve le compte administratif 2013 du Budget Principal et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **428 167,76 €** au budget 2014 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2013 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 658 076,90 €

Dépenses : 1 229 909,14 €, soit **un excédent de fonctionnement de 428 167,76 €**

Section d'investissement :

Recettes : 1 032 920,62 €

Dépenses : 581 653,88 €, soit **un excédent d'investissement de 451 266,74 €.**

4) Approbation du compte de gestion 2013 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et 6 abstentions, approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget Principal dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif.

5) Approbation du compte administratif 2013 du budget annexe eau :

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions, approuve le compte administratif 2013 du Budget annexe eau et décide d'affecter l'excédent de

fonctionnement de **56 168,54 €** au budget 2014 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2013 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 166 357,48 €

Dépenses : 110 188,94 €, soit **un excédent de fonctionnement de 56 168,54 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 484 357,54 €

Dépenses : 136 632,62 €, soit **un excédent d'investissement de 347 724,92 €.**

6) Approbation du compte de gestion 2013 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions, approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe eau dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif.

7) Approbation du compte administratif 2013 du budget annexe auberge :

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe auberge et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **23 058,74 €** au budget 2014 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2013 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 32 934,11 €

Dépenses : 9 875,37 €, soit **un excédent de fonctionnement de 23 058,74 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 42 770,77 €

Dépenses : 4 017,81 €, soit **un excédent d'investissement de 38 752,96 €.**

8) Approbation du compte de gestion 2013 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions, approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe auberge dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif.

9) Approbation du compte administratif 2013 du budget annexe forêt:

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions, approuve le compte administratif 2013 du Budget annexe forêt et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **5 369,21 €** au budget 2014 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2013 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 11 499,04 €

Dépenses : 6 129,83 €, soit **un excédent de fonctionnement de 5 369,21 €**

Section d'investissement :

Recettes : 9 797,77 €

Dépenses : 11 917,00 €, soit **un déficit d'investissement de 2 119,23 €.**

10) Approbation du compte de gestion 2013 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et 6 abstentions, approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe forêt dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif.

11) Approbation du compte administratif 2013 du budget annexe assainissement :

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 5 abstentions, approuve le compte administratif 2013 du Budget annexe assainissement et décide de reporter l'excédent de fonctionnement de **7 704,93 €** au budget 2014 en recettes de fonctionnement. Le compte administratif 2013 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 53 770,01 €

Dépenses : 46 065,08 €, soit **un excédent de fonctionnement de 7 704,93 €**

Section d'investissement :

Recettes : 647 159,78 €

Dépenses : 555 716,42 €, soit **un excédent d'investissement de 91 443,36 €**.

12) Approbation du compte de gestion 2013 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 5 abstentions, approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe assainissement dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif.

13) Approbation de la liste des marchés publics conclus en 2013 :

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions, approuve la liste des marchés conclus en 2013 qui est la suivante :

Type marché	Procédure	Montant € du marché	Objet du marché	Attributaire	Date attribution
Marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT					
Services	Concours architecture	396 670,00 € HT	Marché de maîtrise d'œuvre concernant la réorganisation et l'extension des bâtiments communaux	M. Martin GRENOT (architecte) et les bureaux Agence J, EIC2, Beter Cachat, GMS Structures, In Situ Ingénierie et Acoustique	17/09/2013
Travaux	Appel d'offres ouvert	Marché à bons de commande : mini 150 000 € TTC/an - maxi 350 000 € TTC/an	Aménagements ponctuels de voirie	Entreprise EUROVIA Alpes - 74 POISY	06-mai-13
Marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT					
Services	Marché à procédure adaptée	Prix du repas pour la cantine scolaire : 3,10 € HT, pour le centre de loisirs : 3,30 € HT.	Préparation et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs	Mille et Un Repas - 69 ECULLY	29/04/2013

14) Attribution de subventions aux associations pour 2014 :

Le Conseil Municipal, par 8 voix « pour » et 7 abstentions :

- décide d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 500 € aux sept associations communales suivantes : le club des jonquilles, le comité des fêtes, les alexandrins, les anciens combattants, l'association communale de chasse agréée, l'association alextérieur et l'association des engobines ;

- décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de 8 000€ de l'association Zikalex et d'attribuer à cette association la même somme qu'en 2013, à savoir 5 000 € sous réserve d'une manifestation en 2014.

15) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2014 les taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,11 %
- Taxe foncière : 10,03 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,97 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21,94 %.

16) Vote du budget principal 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2014 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 495 520 €
- Section d'investissement : 1 443 280,50 €.

17) Subventions d'équilibre aux budgets annexes assainissement et forêt :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'équilibre de 17 195,07 € du budget principal au budget assainissement 2014 en section de fonctionnement et d'une dotation de 5 000 € du budget principal au budget annexe forêt 2014.

18) Fixation du tarif de l'eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'eau potable pour 2014 à :

- **1,40 € le mètre cube,**
- **0,70 € le mètre cube** à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,70 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- **l'abonnement annuel à 45 €.**

Ces tarifs s'appliquent pour la période de consommation comprise entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 août 2015.

19) Vote du budget annexe eau 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe eau 2014 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 163 500 €
- Section d'investissement : 563 814,46 €.

20) Vote du budget annexe auberge 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe auberge 2014 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 30 200 €
- Section d'investissement : 70 811,70 €.

21) Approbation du programme des travaux forestiers 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux forestiers suivants pour 2014 :

- Entretien de périmètres (parcelles forestières C, E, F) : 2 950,00 € HT

- Création de périmètres (parcelle récemment soumise au régime forestier) : 1 600,00 € HT,
- Entretien du périmètre (parcelle A) : 2 850,00 € HT.

22) Vote du budget annexe forêt 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe forêt 2014 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 050,00 €
- Section d'investissement : 10 369,21 €.

23) Fixation de la redevance d'assainissement collectif :

Le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » et 2 abstentions, décide le maintien pour 2014 de cette redevance due par les foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif, à savoir :

- **Redevance fixe : 60 € par an ;**
- **Redevance variable : 1,40 € le mètre cube d'eau consommée.**

Ces tarifs sont applicables pour la période de consommation du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

24) Vote du budget annexe assainissement 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe assainissement 2014 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 86 000,00 €
- Section d'investissement : 269 243,36 €.

25) Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Patrick HERBIN pour représenter la Commune au sein du SMDEA.

ALEX, le 6 mai 2014
Le Maire
Catherine HAUETER

